



inFOs

juin
2015

SN-PETULTEM

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie
Ministère du Logement de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité

Déclaration à la CAP des 2 et 3 juin 2015

S.A.C.D.D

Avant d'aborder les sujets concernant directement cette instance, les élus **Force Ouvrière** à la CAP des SACDD tiennent à évoquer la régionalisation.

Cette nouvelle réforme territoriale qui est actuellement imposée fragilise la république, le service public et ses agents.

Force Ouvrière n'acceptera pas une nouvelle dégradation prévisible des conditions de travail pour les agents de nos Ministères dont les SACDD, qui subissent déjà largement les conséquences désastreuses, de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de la MAP.

Le rapport des inspections générales commandé par le Gouvernement annonce que 10700 agents sont concernés par des mobilités forcées au sein de la Fonction publique de l'État pour les seules régions fusionnées.

Donc, des mobilités dans l'ensemble des services qui composent le MEDDE et le MELTR seront imposées. Les agents des fonctions supports, de nombreux SACDD exercent ces missions, seront les premiers impactés. Pour les élus Force Ouvrière à la CAP des SACDD, il est hors de question d'accepter des mutations forcées.

Ainsi, la réforme territoriale aura des conséquences sur nos organisations et nos métiers. Jamais l'avenir de nos services n'a été aussi incertain. La pérennité de nos missions et nos emplois se trouvent menacées tant en service déconcentrés qu'en administration centrale.

Au-delà de cette réforme qui inquiète les agents, nous souhaitons aussi aborder d'autres sujets qui concernent plus particulièrement les SACDD.

Plan de requalification accès à la catégorie A :

Force ouvrière se félicite de ce que l'administration reconnaisse enfin les compétences de ses agents. Cependant, ce plan qualifié par la DRH d'ambitieux engendrera, au final plus de frustration que de solution au regard de la faiblesse du nombre de promotions envisagé.

Nous vous rappelons qu'un tiers de l'effectif des SACDD est au 3ème niveau de grade et nombre d'entre eux exercent déjà des fonctions de catégorie A. Les 150 postes annoncés ne sont pas suffisants. Le plan de requalification proposé est loin d'être à la hauteur des espoirs des SACDD et de leurs qualifications.

Le RIFSEEP :

La nouvelle prime qui doit remplacer la PFR va se mettre en place en 2016 sans mesure d'accompagnement et amplifie les mêmes erreurs : absence de garantie sur la répartition budgétaire, modalités de fonctionnement et de recours inconnues. Le rifseep reconduit les différences de traitement induits par la PFR sans reconnaître les niveaux de grade à l'instar du corps des attachés. En outre, par l'individualisation de la rémunération au vue de la carrière de l'agent, l'IFSE représente un glissement inacceptable d'une fonction publique de statuts à une fonction publique d'emploi. **Force Ouvrière** reste attaché à la défense du statut de la Fonction publique seul garant de l'égalité de traitement de l'ensemble des corps.

Force Ouvrière demande la suppression des cotations de poste et que chaque palier de prime corresponde à un niveau de grade.

Cycles de mobilité :

Force Ouvrière s'oppose à la réduction, annoncée par une de nos ministres, du nombre annuel de CAP de mobilité. Le passage de trois à deux cycles de mobilités pour les SACDD est inacceptable.

Par ailleurs, les élus Force Ouvrière vous rappellent qu'il n'existe aucune obligation de durée sur un poste. Certains services abusent de la fausse règle des trois ans, en émettant un avis défavorable au départ pour les agents qui ne la remplissent pas au jour près. Certains services d'accueil, au lieu de classer les candidats, émettent systématiquement des avis défavorables à l'ensemble des postulants à l'exception de la candidature qu'ils veulent retenir. Ces avis défavorables devraient rester limités.

Avec les réformes territoriales en cours, ces contraintes arbitraires vont probablement entraîner des situations individuelles délicates. L'ensemble des postes doit être publié dans l'application mobilité notamment les postes des établissements publics sous tutelle de nos ministères.

Examen pro :

Les élus Force Ouvrière à la CAP des SACDD dénoncent le tribut de 5 € que des agents doivent payer pour se présenter à un examen. Dans le contexte austère actuel, ce coût supplémentaire supporté par les SACDD est inacceptable. Force Ouvrière demande l'annulation de cette taxe. En outre, Force Ouvrière s'interroge sur la légalité de cette participation qui a déjà été condamnée par la Cour des comptes dans un autre ministère.

L'organisation des concours est une obligation réglementaire qui s'impose à l'Etat qui doit assurer un traitement équitable à tous les candidats, ce qui n'ai pas le cas.

Ratio pro/pro :

Force Ouvrière demande que les taux promus/promouvables soient augmentés pour permettre au SACDD un déroulement de carrière acceptable et amplement mérité et enfin reconnaître la valeur des agents jusqu'à leur départ à la retraite.

La CAP de promotions 2016 doit avoir lieu en fin d'année, chaque organisation syndicale a fait part au DRH ses positions. Force ouvrière attend vos réponses madame la présidente.

Les élus Force Ouvrière sont attachés à la qualité de la gestion du corps des SACDD. Il semblerait que les gestionnaires ne travaillent plus dans une ambiance sereine. L'organisation et les conditions de travail doivent s'améliorer et prendre en compte le turn over important de ce bureau d'autant que certains gestionnaires sont en partance. La gestion des SACDD, corps important de nos ministères mérite toute l'attention du DRH.

Les élus à la CAP